



Bruxelles, le 26 mai 2018

## Conférence Internationale du Travail sur la violence et le harcèlement moral et sexuel au travail

La Conférence internationale du Travail (CIT) est l'organe décisionnel le plus élevé de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). En juin de chaque année, cette instance tripartite réunit les gouvernements, les employeurs et les syndicats des 187 États membres de l'Organisation. La 107<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du Travail se déroulera du 28 mai au 8 juin 2018 à Genève. Cette année, elle axera ses travaux sur la « violence et les harcèlements sexuel et moral contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. »

### Principaux travaux à l'agenda de la conférence:

Des enjeux importants seront débattus au sein de la Commission sur la violence et les harcèlements sexuel et moral contre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Les normes actuelles de l'OIT ne définissent ni la violence et le harcèlement, ni leur champ d'expression dans le monde du travail, pas plus qu'elles ne fournissent d'orientation sur la manière de traiter leurs différentes formes. De plus, ces normes ne couvrent que des groupes spécifiques de travailleurs.

L'objectif est de parvenir à une recommandation ou une convention en 2019. Le groupe des travailleurs au sein de l'OIT insiste pour qu'une convention ou une recommandation soit adoptée. L'Union européenne (y compris le gouvernement belge) est en faveur d'une convention et recommandation, contrairement aux gouvernements d'Afrique et d'Asie. Certains gouvernements de l'UE doivent néanmoins encore être convaincus, car ils sont en faveur d'un nouvel instrument moins contraignant qui prendrait la forme d'une simple recommandation.

La Commission des Normes examine l'application des Conventions et des recommandations de l'OIT. La Commission examinera le cas de 24 gouvernements qui ne respectent pas une ou plusieurs conventions qu'ils ont ratifiées, et à propos desquelles des plaintes ont été déposées par des organisations d'employeurs ou de travailleurs. La Commission des Normes devra adopter la liste lors de sa séance du mardi 29 mai. L'examen des cas débutera immédiatement après cette adoption et durera jusqu'au jeudi 7 juin.

Le président de la CSC, Marc Leemans, est porte-parole du groupe des travailleurs au sein de cette commission. La Commission des Normes procède également à une analyse des conventions et des

recommandations sur le temps de travail. Ce débat portera notamment sur les domaines suivants: la durée du travail, le repos hebdomadaire, le congé annuel payé, le travail de nuit,...

Chaque année, une commission spécifique (*Committee for the Recurrent Discussion*) étudie la réalisation d'un des objectifs stratégiques de l'OIT. Cette année, la commission se penche sur l'objectif relatif au dialogue social et au tripartisme. Les grands changements en cours dans le monde du travail et leur impact sur le dialogue social seront aussi abordés. La commission examine les tendances et défis dans le monde qui contribuent à instaurer le dialogue social. Le rapport décrit les mesures que les États membres et les responsables de l'OIT ont adoptées et mentionne des exemples de bonnes pratiques, les lacunes et les besoins.

La commission examine les changements qui s'opèrent dans le monde du travail et leur impact sur le dialogue social à tous les niveaux. Dans ce cadre, il tente également de clarifier les discussions sur l'avenir du travail en vue de la Conférence Internationale du Travail en 2019. Enfin, le rapport de la commission étudie également le rôle du tripartisme et du dialogue social dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs en matière de développement durable (ODD).

La CSC s'investit pleinement dans la réussite de cette conférence de l'OIT. Le Président d'honneur, Luc Cortebeeck, en tant que président du conseil d'administration de l'OIT, joue un rôle central. Marc Leemans négocie au sein de la Commission des Normes au nom du groupe des travailleurs. Les conseillers du Service d'études et du Service international de la CSC et de Solidarité mondiale apportent leur appui sur le fond. Ils soutiennent également les représentants des organisations syndicales du Sud dans le cadre de leur participation aux différentes commissions de la Conférence.